

Québec, le 20 mars 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 février dernier, la députée de Vaudreuil déposait à l'Assemblée nationale une pétition demandant au « ministre de l'Éducation de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de conserver les programmes reconnus Arts-études et Sport-études à l'école secondaire du Chêne-Bleu pour l'année 2023-2024 ».

Cette pétition fait suite à la décision du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) de réorganiser l'offre de projets pédagogiques particuliers disponibles sur son territoire, lesquels seront désormais offerts à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Je tiens à mentionner que je suis très favorable à la mise en place de projets pédagogiques particuliers au sein des écoles du Québec, il s'agit d'une priorité pour moi. Ces projets permettent non seulement d'accroître la motivation scolaire des jeunes et d'agir positivement sur leur sentiment d'appartenance à l'école, mais ils peuvent également contribuer à la réussite éducative des élèves.

La situation de l'école secondaire du Chêne-Bleu a été portée à mon attention et j'y suis sensible. Je comprends que l'annonce du CSSTL ait pu causer des préoccupations chez les élèves qui participent à l'un des programmes reconnus (Arts-études ou Sport-études), chez leurs parents et même chez certains membres du personnel de l'école. Il importe de rappeler que la décision du CSSTL avait notamment pour objectif d'atténuer la situation de surpopulation dans laquelle se trouve l'école.

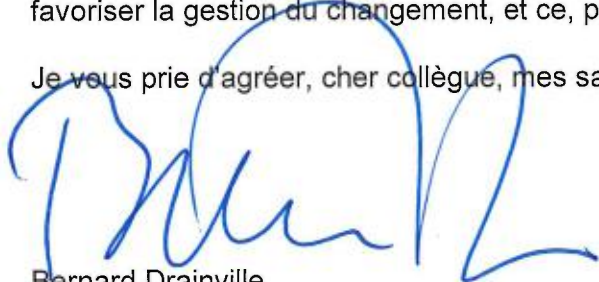
...2

L'école secondaire de la Cité-des-Jeunes a déposé ses demandes de reconnaissance en Sport-études et en Arts-études et elles ont satisfait aux exigences ministérielles. Les décisions à ce sujet ont été communiquées au CSSTL le 7 février 2023 (Sport-études) et le 2 mars 2023 (Arts-études). En conséquence, ces programmes pourront y être offerts à compter de l'année scolaire 2023-2024. L'école secondaire de la Cité-des-Jeunes a d'ailleurs confirmé que les élèves de l'école secondaire du Chêne-Bleu qui le souhaitent pourront poursuivre leur programme Sports-études ou Arts-études dans leur nouvel établissement.

En ce qui concerne les programmes Sport-études et Arts-études qui étaient offerts à l'école secondaire du Chêne-Bleu, l'établissement a informé le Ministère qu'ils prendront fin au terme de la présente année scolaire, même si leur reconnaissance demeure valide jusqu'en 2024-2025.

Je suis persuadé que le CSSTL, l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes et l'école secondaire du Chêne-Bleu ne ménageront aucun effort pour faciliter la transition à venir et favoriser la gestion du changement, et ce, pour toutes les parties prenantes.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville